

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1184^e séance, tenue le mardi 21 avril 2026, à 14 heures, à la salle M-425
du Pavillon Roger-Gaudry et par visioconférence

PRÉSENCES : la vice-rectrice principale et vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois ; les présidentes, les présidents, des sous-commissions de la Commission des études : la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité et au développement durable, Tony Leroux, le vice-recteur adjoint à la recherche, Francis Gingras ; les doyennes, les doyens : Geneviève Saumier, Hugo Ciaburro, Simon De Denus, Carmela Cucuzzella, Michel Janosz, Nathalie Fernando, David Francoz ; le représentant de l'École HEC Montréal : François Bellavance ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : Marie-Alice Belle, Sophie Parent, Mathieu Boivin, Marie Luquette ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Isabelle Daoust, Martin Guimond, Hocine Slimani ; les étudiantes, les étudiants : Alexis Collette, Enrique Colindres, Sonia Bachelier ; les observatrices, les observateurs : Alain Borsi (en l'absence de Stéphanie Gagnon), Chantal Bémour

INVITATIONS : pour la délibération CE-1184-5.1, de l'École de santé publique : Régis Blais, professeur titulaire au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé, et, de la Faculté des arts et des sciences : Jeffrey Hilgert, professeur agrégé à l'École de relations industrielles ; pour la délibération CE-1184-5.2, de la Faculté des arts et des sciences : Sébastien Lévesque, conseiller aux programmes d'études et chargé de cours au Département d'histoire de l'art, de cinéma et des médias audiovisuels

ABSENCES : le recteur, Daniel Jutras ; le vice-recteur à la recherche et à l'innovation, Vincent Poitou ; les doyennes, les doyens : Patrick Cossette, Frédéric Bouchard, Ahlem Ammar, Sylvie Dubois, Carl-Ardy-Dubois, Jean-François Bouchard ; la représentante, le représentant de l'École Polytechnique Montréal : Isabelle Villemure, François Guibault ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : Marie-Josée Aubin ; les étudiantes, les étudiants : François Latendresse ; les observatrices, les observateurs : Annik Gélneau, Nicole Languerand, Stéphanie Gagnon, Michèle Glénaud

SECRÉTAIRE : le secrétaire général, Alexandre Chabot

PRÉSIDENTE : la vice-rectrice principale et vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois

CONSEILLÈRE EN

GOVERNANCE : Danielle Salvail

CE-1184-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1183^e séance tenue le 17 mars 2026
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
 - 5.1 Faculté des arts et des sciences – Direction
École de santé publique – Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé
Modification au programme de Maîtrise en administration des services en santé, option Administration sociale (2-259-1-2)
 - 5.2 Faculté des arts et des sciences – Département d'histoire de l'art, de cinéma et des médias audiovisuels
 - Modification au programme de Doctorat en études cinématographiques (3-171-1-0)
6. Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études : plans d'action facultaires
 - 6.1 Faculté de médecine
 - Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de cycles supérieurs en bio-informatique

- 6.2 Faculté de l'apprentissage continu
 - Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique du programme de Certificat d'intervention en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme (1-422-5-1)
- 6.3 Faculté des arts et des sciences
 - Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique du programme de Doctorat en sciences de l'information (3-055-1-0)
- 6.4 Faculté de musique
 - Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de Doctorat en direction d'orchestre et des programmes courts en répertoire d'orchestre et en interprétation
- 6.5 Faculté de l'aménagement
 - Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de premier et de deuxième cycles en urbanisme
- 7. Affaires diverses
- 8. Prochaine séance régulière
- 9. Clôture de la séance

CE-1184-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1183^e SÉANCE DU 17 MARS 2026

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1183^e séance, tenue le 17 mars 2026.

CE-1184-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1183^e séance. Le secrétaire général, Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1184-4 INFORMATION ET QUESTIONS

La présidente, Pascale Lefrançois, fait part de résultats récents sur les données d'admission au trimestre d'automne 2026. Elle signale une diminution d'une proportion de 13 % du nombre d'offres d'admission acceptées (une augmentation est observée dans certaines facultés, dont la Faculté de l'apprentissage continu, pour laquelle on note une augmentation d'une proportion de 3 % des autorisations à s'inscrire). La diminution des offres d'admission acceptées pour les programmes du deuxième cycle des études supérieures présente une proportion de 20 %, et une proportion de 38 % pour les demandes provenant de l'international. La présidente souligne les efforts déployés par les unités dans l'application des processus de conversion.

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, mentionne qu'un appel de candidatures est en cours, en vue de pourvoir des postes à des comités et sous-commissions de la Commission des études.

CE-1184-5 Rapport de la Sous-commission des études supérieures

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, présente les projets inscrits aux points 5.1 et 5.2, assistée par les doyennes, doyens, ou vice-doyennes, vice-doyens, des facultés concernées.

Invitées, invités, pour la présentation des projets ou pour la période de questions : de l'École de santé publique : Régis Blais, professeur titulaire au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé, et, de la Faculté des arts et des sciences : Jeffrey Hilgert, professeur agrégé à l'École de relations industrielles (5.1) ; de la Faculté des arts et des sciences : Sébastien Lévesque, conseiller aux programmes d'études et chargé de cours au Département d'histoire de l'art, de cinéma et des médias audiovisuels (5.2).

CE-1184-5.1 Faculté des arts et des sciences – Direction École de santé publique – Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé

- Modification au programme de Maîtrise en administration des services de santé, option Administration sociale (2-259-1-2)

2026-A0033-1184-378

La modification au programme de Maîtrise en administration des services de santé, option Administration sociale, vient mieux distinguer, dans la structure et dans la distribution des blocs de cours, les deux modalités –stage (ST) ou travail dirigé (TD)– selon lesquelles l'option peut être suivie, et précise, dans la structure, le bilan des crédits et des modalités. Le bloc 70A – Méthodologie sera distingué selon chacune des deux modalités (70A-TD *Méthodologie*, et 70A-ST *Méthodologie*). La même distinction sera appliquée pour le bloc 70E (actuellement un seul bloc à option permettant de choisir entre l'une ou l'autre des modalités), dorénavant structuré selon deux blocs obligatoires de 12 crédits (70E-ST *Stage* et 70E-TD *Travail dirigé*). Le cours actuel de méthodologie (ASA 6177) sera conservé dans le bloc 70A-TD, mais remplacé par le cours ASA 6765 dans le nouveau bloc 70A-ST, ce cours étant mieux approprié à la modalité de stage, appliquée dans un contexte de gestion dans divers secteurs de la santé et des services sociaux. Des ajustements sont apportés au libellé de certains articles du règlement propre au programme, et des cours qui ne sont plus offerts sont retirés. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2026. La présentation reporte au document 2026-A0033-1184-378.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme Maîtrise en administration des services de santé, option Administration sociale (2-259-1-2), à la Faculté des arts et des sciences (Direction) et au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé de l'École de santé publique, conformément au document 2026-A0033-1184-378.

CE-1184-5.2 Faculté des arts et des sciences – Département d'histoire de l'art, de cinéma et des médias audiovisuels

- Modification au programme de Doctorat en études cinématographiques (3-171-1-0)

2026-A0033-1184-379

La modification au programme de Doctorat en études cinématographiques propose principalement le changement de son intitulé pour celui de *Doctorat en cinéma, jeu vidéo, télévision et arts médiatiques*, en continuité des changements du même ordre apportés à l'intitulé des programmes de Baccalauréat et de Maîtrise, ainsi qu'au nom du Département,

dans un souci d'harmonisation, mais également, afin de refléter la diversité des domaines et des formes cinématographiques et audiovisuels couverts par les enseignements et les recherches du Département, ainsi que son ouverture aux divers objets et pratiques issus de l'évolution récente des arts audiovisuels et cinématographiques. Des ajustements mineurs sont apportés, dont l'ajout, aux blocs de cours à option de l'option Recherche-crédation, de séminaires théoriques qui n'apparaissaient pas dans la structure, afin d'éviter le recours à une modalité de substitution. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2026. La présentation reportée au document 2026-A0033-1184-379.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur la réflexion menée en regard du choix des termes figurant dans le titre du programme (reflétant le caractère transdisciplinaire du Département et des champs d'études et de recherche couverts, et évitant le terme *médias audiovisuels*, davantage rattaché au domaine des communications), et sur le libellé du diplôme (sur lequel figure le titre du programme ainsi que celui de l'option suivie).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Doctorat en études cinématographiques (3-171-1-0) –comportant la modification au titre du programme pour *Doctorat en cinéma, jeu vidéo, télévision et arts médiatiques*– au Département d'histoire de l'art, de cinéma et des médias audiovisuels de la Faculté des arts et de sciences, conformément au document 2026-A0033-1184-379.

CE-1184-6 Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études : Plans d'action facultaires

CE-1184-6.1 Faculté de médecine

- Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de cycles supérieurs en bio-informatique

2026-A0033-1184-376, 376.1

Le processus d'évaluation des programmes de cycles supérieurs en bio-informatique a examiné les programmes de Maîtrise (2-468-1-0) et de Doctorat (3-468-1-0), offerts conjointement par la Faculté de médecine (Département de biochimie et de médecine moléculaire) et la Faculté des arts et des sciences (Département d'informatique et de recherche opérationnelle). Les constats relevés dans le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes soulignent les éléments suivants : la qualité interdisciplinaire des programmes, parmi les seuls dans ce domaine à être offerts en français ; la croissance des taux d'admission et d'inscription, et le taux de satisfaction à l'égard de la formation ; la qualité des expertises et des encadrements professoraux ; l'engagement de l'association étudiante des programmes en regard de leur développement et évaluation ; les modalités diversifiées de soutien à l'expérience étudiante (soutien financier, expériences d'enseignement, etc.). En regard des éléments et enjeux identifiés, le plan d'action a défini quatre objectifs, liés à l'adaptation des parcours de formation en fonction des profils et objectifs de spécialisation et de carrière ; à la consolidation, la diversification et au soutien des milieux de stage et de pratique (dont les milieux industriels) ; au renforcement du soutien à la réussite et de la cohésion pédagogique ; aux modalités de suivi et d'évaluation des retombées du programme (incluant des mesures de la durée des études et de l'insertion professionnelle, et de la mise en place d'un mécanisme de retour d'expérience). La présentation reportée au

document 2026-A0033-1184-376 ; le document 2026-A0033-1184-376.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

Sur l'item 3 de l'objectif 3, relatif à l'accueil des clientèles non francophones, on signale les ressources disponibles à l'École de français et à UdeM Français. On précise qu'une démarche d'harmonisation des exigences linguistiques en français pour les programmes de la Faculté de médecine en sciences fondamentales et en sciences de la santé est en cours, en collaboration avec l'École de français.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté de médecine, préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de cycles supérieurs en bio-informatique, conformément au document 2026-A0033-1184-376.

CE-1184-6.2 Faculté de l'apprentissage continu

- Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique du programme de Certificat d'intervention en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme (1-422-5-1)

2026-A0033-1184-380, 380.1

À la suite du processus d'évaluation du programme de Certificat d'intervention en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme, le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes a souligné les éléments et constats suivants : le haut taux de satisfaction et de recommandation, à la suite de la diplomation ; la spécificité du programme et sa réponse adéquate à un besoin de formation essentiel ; l'appréciation des contenus de formation, des apprentissages et des approches pédagogiques diversifiées ; la qualité du corps enseignant et des interactions, favorisant la grande qualité de l'environnement d'apprentissage. En regard des éléments et enjeux identifiés, le plan d'action a défini quatre objectifs, liés à l'optimisation et à l'actualisation de la formation, de manière à assurer une couverture cohérente des contenus essentiels, intégrant les avancées de la recherche et assurant l'adéquation des apprentissages, tout en favorisant une approche inclusive ; à l'accroissement de la visibilité et de l'attractivité du programme ; au renforcement de la mobilisation du conseil de programme et de l'engagement du corps enseignant ; à la définition de modalités de diffusion de l'information relative aux perspectives et débouchés possibles (employabilité ; poursuite des études universitaires). On signale des défis particuliers, liés à l'attractivité réelle, mais limitée du programme, malgré son adéquation à répondre à des besoins essentiels de formation, et à la prise en compte de besoins et d'objectifs de formation différenciés d'une nouvelle clientèle ainsi qu'à la définition de modalités alternatives d'évaluation ou de reconnaissance. La présentation reporte au document 2026-A0033-1184-380 ; le document 2026-A0033-1184-380.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté de l'apprentissage continu, préparé dans le cadre de l'évaluation périodique du programme de Certificat d'intervention en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme, conformément au document 2026-A0033-1184-380.

CE-1184-6.3 Faculté des arts et des sciences

- Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique du programme de Doctorat en sciences de l'information (3-055-1-0)

2026-A0033-1184-381, 381.1

À la suite du processus d'évaluation du programme de Doctorat en sciences de l'information, le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes a souligné les éléments et constats suivants : satisfaction en regard du programme et reconnaissance de sa pertinence et de ses assises disciplinaires solides ; cohérence des cheminements et contenus du programme en regard de ses objectifs ; qualité des approches pédagogiques et des enseignements ; qualité du corps professoral et diversité des expertises ; engagement EDI-RPP ; appréciation de modalités variées (espaces d'études et de travail ; activités d'accueil et d'intégration ; offres conséquentes de postes d'auxiliaires de recherche et de chargées et chargés de cours). En regard des éléments et enjeux identifiés, le plan d'action a défini cinq objectifs, liés à la définition d'un référentiel de compétences en adéquation avec les profils de sortie et avec les besoins du milieu ; à la révision du programme dans une perspective d'optimisation du cheminement ; à l'accentuation des liens avec les partenaires potentiels, en soutien au cheminement et à l'intégration professionnelle ; à la définition d'une stratégie de communication efficace ; à la définition de modalités de promotion du programme, de manière à cibler le recrutement en fonction des profils de sortie identifiés. La présentation reportée au document 2026-A0033-1184-381 ; le document 2026-A0033-1184-381.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

On souligne la qualité et l'adéquation du plan d'action présenté, en regard d'une formation professionnalisante, mais comportant l'acquisition de compétences définies au niveau doctoral, et s'inscrivant, de ce fait, dans la réflexion actuelle portant sur la réforme du doctorat.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté des arts et des sciences, préparé dans le cadre de l'évaluation périodique du programme de Doctorat en sciences de l'information (3-055-1-0), conformément au document 2026-A0033-1184-381.

CE-1184-6.4 Faculté de musique

- Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de Doctorat en direction d'orchestre et des programmes courts en répertoire d'orchestre et en interprétation

2026-A0033-1184-382, 382.1

À la suite du processus d'évaluation du programme de Doctorat en musique – Direction d'orchestre (3-606-1-0), et des programmes courts en répertoire d'orchestre et en interprétation (DESS en musique – Interprétation [2-605-1-2], DESS en musique – Répertoire d'orchestre, 1 et 2) [2-606-1-0 et 2-606-1-1], Diplôme en musique – Interprétation [3-605-1-2]), le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes a souligné les éléments et constats suivants : pertinence des formations en répertoire d'orchestre, répondant aux besoins du milieu ; qualité de la structure et des contenus de formation ainsi que des ressources documentaires ; expertise du corps enseignant issu du milieu professionnel, favorisant le réseautage ; faible taux d'abandon et durée des études adéquate. En regard des éléments et enjeux identifiés, le plan d'action a défini huit objectifs, notamment, liés à la refonte des programmes courts et du Doctorat (finalité ; cohérence des exigences ; intégration d'activités de participation à l'orchestre ; développement de synergies entre les programmes et les activités de la Faculté ; accentuation du volet professionnalisant) ; à l'accroissement de la visibilité des travaux de recherche des étudiantes et des étudiants ; à l'amélioration des stratégies de communication. La présentation reporte au document 2026-A0033-1184-382 ; le document 2026-A0033-1184-382.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté de musique, préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de Doctorat en direction d'orchestre et des programmes courts en répertoire d'orchestre et en interprétation, conformément au document 2026-A0033-1184-382.

CE-1184-6.5 Faculté de l'aménagement

- Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de premier et de deuxième cycles en urbanisme

2026-A0033-1184-383, 383.1

À la suite du processus d'évaluation des programmes de premier et de deuxième cycles en urbanisme (Mineure [1-025-4-0], Baccalauréat [1-025-1-0], et Maîtrise [2-025-1-0]), le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes a souligné les éléments et constats suivants : qualité des programmes donnant accès au marché du travail et répondant adéquatement aux exigences de l'ordre professionnel ; pertinence et diversification des activités pratiques et des ateliers ; intégration de thématiques de développement durable ; appréciation des enseignements et des contenus de formation ainsi que de la vie étudiante. En regard des éléments et enjeux identifiés, le plan d'action a défini sept objectifs, notamment, liés à l'accentuation de l'attraction des programmes, par l'ouverture des formations entre le baccalauréat et la maîtrise (incluant la définition de modalités de passerelles et de cheminements) ; à la distinction de la formation en urbanisme à l'Université de Montréal, comparativement à celle offerte par d'autres universités québécoises ; au renforcement du caractère professionnel des formations (développement de la formation pratique et liens avec les milieux professionnels) ; à l'amélioration de la coordination

pédagogique; à l'actualisation de la formation en géomatique et en infographie en regard des besoins pratiques du milieu. La présentation reportée au document 2026-A0033-1184-383 ; le document 2026-A0033-1184-383.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

En réponse à une question, des précisions sont apportées sur les modalités de la participation d'experts externes au processus d'évaluation. Des éléments de réflexion sont évoqués en regard de la diversification envisagée des perspectives relatives à la poursuite des études aux cycles supérieurs.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté de l'aménagement, préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de premier et de deuxième cycles en urbanisme, conformément au document 2026-A0033-1184-383.

CE-1184-7 Affaires diverses

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1184-8 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 12 mai 2026, à 14 heures.

CE-1184-9 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La présidente souligne la fin des mandats des membres étudiants, Sonia Bachelier, Alexis Colette et François Latendresse. La Commission les remercie pour la qualité de leur participation à ses travaux.

La séance est levée à 15 heures 05.

Adopté le 12 mai 2026, délibération CE-1185-2.

La présidente,

Le secrétaire général,

Pascale Lefrançois

Alexandre Chabot